



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-MONTJOIE



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la première séance extraordinaire tenue le
jeudi 29 janvier 2026 à l'école Notre-Dame-de-Montjoie à 16 h 00.

PRÉSENCES :

Monsieur Nicolas Turcotte	Représentant de la communauté
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Annie Gérardin	Directrice
Monsieur Serge Dion	Directeur général adjoint
Monsieur Alain Thibault	Directeur adjoint des services
Madame Ioana-Alexandra Barbosu	Régisseur des services

1. MOT DE BIENVENUE

La directrice, Madame Annie Gérardin, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle se dit heureuse de présenter le projet de rénovation et d'agrandissement.

Elle présente ensuite Monsieur Alain Thibault, Monsieur Serge Dion et Madame Ioana-Alexandra, en mentionnant leurs fonctions respectives. Chacun d'eux prend la parole pour se présenter brièvement et partager un aperçu de leur expérience en lien avec ce projet.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

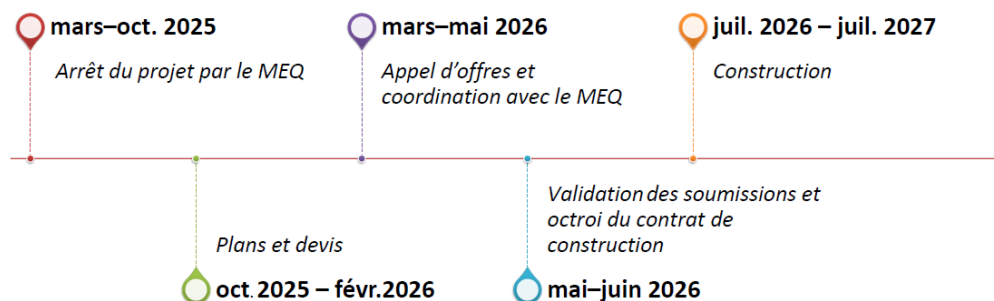
La directrice Annie Gérardin, accueille les membres et ouvre la séance à 16 h 03.

3. TRAVAUX

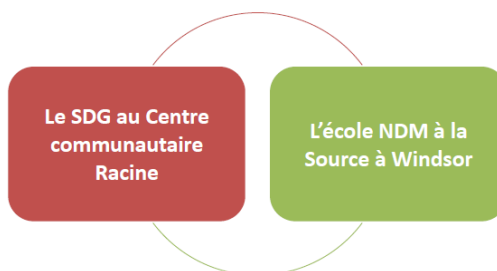
Alain Thibault présente le projet sur le tableau interactif, en évoquant la ligne du temps, la relocalisation ainsi qu'une période de questions. Il montre également une image de la nouvelle école. Il précise que le projet avait été mis en pause auparavant, mais qu'à présent, ils ont à nouveau l'autorisation de poursuivre les travaux.

Alain précise que les travaux incluent l'installation d'un système de ventilation avec déshumidification et chauffage, la rénovation des toilettes, ainsi que la remise à neuf des plafonds et de la peinture. Le secteur administratif, comprenant le secrétariat, le bureau de la direction et la papeterie, sera réaménagé, et une nouvelle entrée principale sera créée, avec un dispositif de sécurité : la première porte sera débarrée, et la seconde barrée. Une salle multifonction sera aménagée, servant également de local pour le service de garde, salle à dîner et salle de musique, avec des espaces de rangement dédiés. Des vestiaires simples ainsi que des vestiaires pour l'éducation physique seront également installés. La bibliothèque actuelle sera transformée en salle mécanique, tandis que la nouvelle bibliothèque sera située dans l'actuel local du service de garde. L'école sera adaptée pour accueillir les personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse d'élèves, de parents ou de personnel. Enfin, une cour intérieure sera créée, offrant un bel espace de détente pour le personnel et les élèves, tout restant sur le plancher principal.

La ligne du temps :



Plan de relocalisation



Alain souligne qu'il est préférable que tous les élèves soient regroupés dans une seule école avec un horaire commun. La distance entre l'école Notre-Dame-de-Montjoie et l'école la Source est de 27 kilomètres, et ce trajet sera effectué en autobus scolaire. Les élèves qui se déplacent actuellement à pied (marcheurs) bénéficieront d'un

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

transport gratuit, tandis que ceux qui ont déjà droit au transport pourront continuer avec cette même entente. Pour les familles utilisant le service de garde, les parents devront amener leurs enfants au centre communautaire de Racine, d'où le CSS assurera le transport jusqu'à l'école la Source. Pendant les heures du service de garde, l'accès au parc-école sera maintenu.

Alain présente au tableau des images des classes à la Source, un bâtiment entièrement rénové comprenant six classes, des blocs sanitaires situés au sous-sol, une salle de bain supplémentaire à chaque niveau, un espace prévu pour la cafétéria, des casiers pour les élèves, et des activités d'éducation physique qui se déroulent dans le bâtiment en face, au niveau de l'église. Un débarcadère d'autobus est également disponible.

Les enseignants devront préparer les boîtes entre le 22 et le 26 juin 2026, avec un déménagement prévu durant l'été. L'entrée scolaire se fera à l'école de la Source, et les travaux sont estimés à durer un an.

Serge Dion indique qu'il faut environ 23 minutes de trajet le matin et le soir pour les élèves. Il ajoute que nous avons une année de relocalisation, mais qu'à terme, nous disposerons d'un environnement mieux adapté, ce qu'il qualifie de « mal nécessaire ».

Période de questions / commentaires :

1. L'école la Source est-elle disponible pour une année supplémentaire si nécessaire ? La réponse est oui, elle l'est.
2. Avons-nous une idée de l'heure de départ des autobus ? Non, pas encore, car nous devons attendre les nouvelles inscriptions et réinscriptions liées aux déménagements. Nous ferons de notre mieux pour nous rapprocher au maximum de l'horaire actuel.
3. Est-ce que les horaires de classes seront modifiés ? Serge indique que les heures de classe ne seront pas modifiées, mais que les élèves passeront simplement plus de temps dans le transport scolaire.
4. Les autobus viendront-ils chercher les élèves marcheurs à la maison ?
5. Serge répond que cela se fera soit à la maison, soit à un point prédéterminé en fonction des kilomètres.
6. Pour les élèves hors bassin, allons-nous les conduire à l'école ? Serge répond que nous vous fournirons des points d'embarquement.
7. Dans le but d'établir les horaires, y aura-t-il un sondage auprès des parents ? Serge indique qu'il est difficile de consulter les parents, notamment en ce qui concerne le transport, notre marge de manœuvre étant limitée pour influencer cette décision.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

8. Concernant le financement et l'avenir du service de garde, celui-ci sera moins nécessaire pour certains parents, mais seulement temporairement. Serge précise que le service de garde ne sera pas pénalisé à cause des travaux. Alain souligne qu'il est important de maintenir le service de garde à Racine.
9. Le transport sera-t-il jumelé pour le primaire et le secondaire ? Serge indique qu'il n'a pas vu cela dans les analyses, bien que certains parcours dans le CSS existent. Pour le moment, cela ne s'applique pas.
10. Où se déroulera le programme Passe-partout ? Jennifer répond que ce programme aura lieu à Windsor. L'essentiel du programme Passe-partout n'est pas le lieu, mais de familiariser les futurs élèves avec ce qu'ils trouveront dans les écoles, comme des classes, un gymnase, des casiers, des bureaux, etc.
11. Serons-nous la seule école à utiliser l'école de la Source ou serons-nous jumelés avec l'école de l'arc-en-ciel ? Il n'y aura pas de cohabitation avec l'école de l'arc-en-ciel.
12. Quand les horaires seront-ils prêts ? Serge répond qu'ils le seront en mars.
13. Vous mentionnez une année de travaux : si une prolongation est nécessaire, restons-nous un an supplémentaire en totalité ou seulement 1 à 3 mois ? Cela sera analysé à ce moment-là. Il est possible que quelques classes soient à nouveau disponibles à l'école Notre-Dame-de-Montjoie.
14. Est-il possible que le projet ne se concrétise pas ? Alain mentionne que les enjeux sont monétaires, mais il a actuellement confiance avec le budget qui est octroyé. Nous sommes plutôt en sécurité à ce stade. Il explique que la dernière fois, le projet n'a pas abouti parce que le coût des travaux est passé de 800 000 \$ à 2,5 millions de dollars, sans compter le gymnase.
15. Avez-vous étudié l'option de classes modulaires ? Serge répond oui, mais cela ne permet pas de garder tous les élèves au même endroit, car il y en a peu de disponibles. Ce n'est donc pas une solution idéale. Alain ajoute que cette option a déjà été utilisée par le passé, mais ce n'était pas facile à gérer (toilettes, vestiaires, chauffage, etc.).
16. En ce qui concerne le transport sur la route 222 et dans la côte, il est possible que le service reste assuré, mais nous pouvons en discuter. Il existe une route alternative. La route 222 est parfois fermée, ce qui entraîne des délais connus. Alain ajoute que les chemins ne sont pas toujours faciles d'accès, mais nous en sommes conscients. Serge indique que la CSS communique avec la municipalité lorsque les déneigeurs rencontrent des problèmes.

17. La route 222 comporte une côte difficile en hiver, ce qui pourrait entraîner des retards ou des blocages du transport scolaire. Parfois, la route 222 est fermée, ce qui cause des délais, mais une route alternative existe. Alain souligne que l'accès aux chemins n'est pas toujours facile, mais nous en sommes conscients. Serge indique que la CSS communique avec la municipalité lorsque les déneigeurs rencontrent des problèmes.
18. Est-il possible d'avoir une communication ou un suivi pour savoir où se trouvent les élèves dans l'autobus ? Serge répond que ce n'est pas encore le cas, mais qu'une solution existe. Nous attendons de voir si nous pourrions l'obtenir. Il s'agit d'une carte que l'on peut mettre dans le sac à dos de l'enfant.
19. Il est possible de communiquer avec le transport en cas de retard. Serge ajoute qu'un courriel est généralement envoyé aux parents pour les informer.
20. Plan de la cour d'école intérieure : y a-t-il un accès pour les élèves à midi ? La surveillance pourrait être difficile, car la cour forme une forme de U. Alain indique que cela doit être défini en collaboration avec l'équipe de l'école.
21. Y aura-t-il une présentation pour les élèves ? Serge indique que cela avait déjà été fait à l'Arc-en-Ciel, donc il faudra voir avec Annie Gérardin. Il mentionne également qu'un moment avait été prévu pour aller voir les lieux.
22. Pour l'année prochaine, pouvons-nous faire une demande pour une autre école ? Serge précise que les parents ont toujours ce droit, en fonction des places disponibles. La demande peut être faite une seule fois par année.
23. Alain indique qu'une foire aux questions sera organisée, et le lien sera fourni aux parents afin qu'ils puissent consulter et poser leurs questions.

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été traités, la séance est levée à 16 h 42.

Julie Roussy, présidente

Annie Gérardin, directrice